



FASMI
FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR
Affilié à
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS
Tél : 01 43.40.64.27 - Fax : 01 71 18 22 90
Email : unsa@fasmi.fr

Référence : PC-SG/SEC2021 - 03

Paris, le 13 janvier 2021

Monsieur Le Ministre,

Depuis la loi du 23 mars 2020 instituant l'état d'urgence sanitaire, l'engagement sans faille des membres des forces de l'ordre et des agents de tous corps et de tous grades du Ministère de l'intérieur a été à plusieurs reprises souligné.

Ils ont pourtant souvent été exposés au COVID dans l'exercice de leurs missions (sans aucune protection au début de la crise). Un grand nombre d'entre eux ont d'ailleurs été contaminés par le COVID et le sont, malheureusement, encore aujourd'hui. Le recours aux tests COVID ne fait pas toujours l'objet d'une grande cohérence et les clusters dans les services du Ministère sont très fréquents.

L'évolution de la pandémie connaît une évolution des plus négatives et les mesures gouvernementales futures nécessiteront une grande disponibilité de toutes celles et de tous ceux, au contact de la population, qui servent quotidiennement au Ministère de l'Intérieur.

Alors que la campagne de vaccination a démarré en France depuis fin décembre, l'UNSA FASMI demande que tous les personnels volontaires du Ministère de l'Intérieur puissent être vaccinés sans délai. Une large et rapide campagne de vaccination au Ministère de l'Intérieur permettra de maintenir la capacité opérationnelle et les services publics indispensables au fonctionnement de notre pays.

Dans l'attente de vos décisions sur ce sujet sensible, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre mes respectueuses salutations.

Philippe CAPON

Secrétaire Général
UNSA/FASMI

Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de l'Intérieur
Ministère de L'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS